



Déclaration préalable au CTSD Somme

du 9 février 2018

Monsieur l'IA-DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Le Sgen-CFDT n'a plus à faire la preuve de son type de syndicalisme de propositions. Mais le dialogue social pratiqué au sein de notre ministère depuis maintenant 6 mois ne nous convient pas. Pour le Sgen-CFDT, un dialogue social respectueux des organisations syndicales qui représentent les personnels doit se structurer autrement. Le dialogue social, ce n'est pas communiquer des prises de décision «poudre aux yeux» et populistes qui ne font souvent qu'enfoncer des portes ouvertes pour flatter l'opinion publique comme en témoignent les annonces sur les chorales, le redoublement, le langage et les comptines à l'école maternelle... Pour le Sgen-CFDT, la reconnaissance des personnels de l'Éducation nationale et de leur engagement est donc loin d'être au rendez-vous.

Par ailleurs, la nette insuffisance des moyens alloués aux écoles et aux établissements de notre département sont une fois de plus la résultante d'une logique de diminution du déficit public qui entérine de nouvelles régressions au plan social et renforce des inégalités pourtant déjà criantes dans notre société. L'École n'échappe pas à la brutalité de ces choix. Ainsi, nos inquiétudes se sont-elles confirmées quant à un changement de cap dans la philosophie générale de la politique publique du ministère : le choix de caler les moyens humains uniquement sur la démographie sans « compenser » les académies qui cumulent le plus d'indicateurs négatifs (taux de réussite des élèves aux examens, taux de familles en CSP défavorisées, taux de chômage...) ne peut que s'interpréter par une volonté de nier la réalité du terrain, et de faire comme si tout élève quel que soit son environnement socio-économique et géographique était équivalent. C'est en effet une certaine conception de « l'égalité républicaine ». Ce n'est pas la nôtre !

Le CTSD est réuni aujourd'hui pour examiner la proposition de carte scolaire pour les écoles de la Somme.

Même si les écoles bénéficient d'une dotation positive (+15 postes) pour moins d'élèves, elle sera de toute façon largement insuffisante dans la mesure où les priorités nationales vont non seulement l'absorber dans sa totalité mais provoquer la fermeture de nombreuses classes dans le département.

Le Ministère choisit donc de déshabiller Pierre pour habiller Paul ce qui va engendrer des situations intenable pour les élèves et les collègues, à l'image de l'école de Daours par exemple. Celle-ci après fermeture va fonctionner avec deux classes de 4 niveaux (une classe de PS/MS/GS/CP à 27 et une classe de CE1/CE2/CM1/CM2 à 25). Le dédoublement des classes de CP en REP et des classes de CE1 en REP+ serait le bienvenu s'il ne se mettait pas en place au détriment des écoles hors dispositif Éducation Prioritaire et parfois au détriment des effectifs des autres niveaux des écoles concernées par ces dédoublements (écoles dans lesquelles la répartition est de fait contrainte).

Pour le Sgen-CFDT, le gouvernement doit se donner les moyens de ses ambitions pour permettre à chaque enfant d'apprendre dans des conditions dignes puisque nous tenons à le rappeler, 70% des élèves en difficulté sont scolarisés en milieu ordinaire. Le Ministère, par la mise en place des dédoublements précédemment évoqués, reconnaît qu'un effectif réduit est un gage de réussite. Alors qu'il permette à chaque enseignant, dans chaque classe, de prendre en charge les difficultés des élèves, en garantissant des effectifs décentes partout et pas en fermant des classes et en faisant grimper les effectifs de nombreuses d'entre elles, en particulier dans les campagnes, qui payent un lourd tribut dans cette proposition de carte scolaire. Par ailleurs, quid des autres besoins : postes de remplaçants, de RASED, scolarisation des TPS, accompagnement des élèves en situation de handicap, prise en charge des élèves allophones...

En outre, même si aucune mention n'est faite dans les documents à ce sujet, il est à priori prévu de diminuer la quotité de décharge de direction en Éducation prioritaire. Cette mesure, s'il elle se confirme, est inacceptable et va considérablement dégrader les conditions de travail dans ces écoles et de fait la qualité du service rendu aux familles

et aux enfants puisque les directeurs ne pourront plus assurer la totalité de leurs missions qui sont nombreuses et très chronophages.

Dans ces conditions, difficile d'entendre que l'École Publique est une priorité pour le Gouvernement, surtout quand on sait que le budget de fonctionnement de l'enseignement public a été ponctionné de 20 millions d'euros qui serviront à l'enseignement privé.

Concernant les postes de personnels administratifs (-8 postes pour l'Académie à la prochaine rentrée et un autre poste transféré au Pôle emploi avec les missions afférentes), nous ne pouvons accepter une nouvelle dégradation liée à cette perte de postes. Les services en établissements et en administration centrale pâtissent déjà depuis plusieurs années des suppressions de postes et fonctionnent à flux tendu. Comment garantir un fonctionnement viable et des conditions de travail acceptables avec toujours moins de moyens et davantage de travail pour ces personnels...

Enfin, les différentes mesures budgétaires annoncées depuis sa nomination par le Ministère (report de certaines mesures du PPCR, hausse de la CSG, augmentation du taux de cotisation retraite, mise en place du jour de carence) nous laissent peu de doutes quant à la considération accordée aux personnels de l'Éducation nationale (et des fonctionnaires en général) par le nouveau gouvernement.

Dégradation des conditions de travail et du pouvoir d'achat, c'est la double peine pour les personnels !